



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées

Question écrite n° 42111

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les activités de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL). Depuis quelques semaines, autour de l'affaire dite « Leonarda », ce syndicat lycéen appelle régulièrement à manifester. Il apparaît en outre directement lié à une autre structure, SOS Racisme, et bénéficie du soutien financier de plusieurs collectivités, notamment les régions de gauche. À la lecture de certains articles de presse, comme celui du *Nouvel observateur* du 2 février 2012, on peut lire que la FIDL est « une coquille vide, instrumentalisée et contrôlée par SOS Racisme » et qu'elle a fait l'objet d'une procédure aux prud'hommes et au pénal pour « détournement de fonds sociaux et publics, abus de confiance, escroquerie, séquestration, harcèlement moral et vol ». Le 12 avril 2013, les prud'hommes ont déjà condamné conjointement la FIDL et SOS Racisme. Ce sont des faits graves qui, s'ils devaient être confirmés, entacheraient un peu plus la réputation de cette organisation. Elle attire son attention sur le fait que la FIDL, censée s'occuper des sujets liés aux lycées, ne fait concrètement que de la propagande politique et qu'elle ne saurait à ce titre bénéficier du statut d'interlocuteur privilégié ou de représentant des lycéens dans leur ensemble. Elle souhaiterait connaître sa position quant à l'opportunité de mener des activités politiques sous couvert de syndicalisme dans l'enceinte d'établissements scolaires ainsi que sur les manifestations de mineurs sur des sujets de politiques publiques, organisées par des syndicats comme la FIDL, au détriment des enseignements. Elle souhaiterait savoir notamment s'il compte imposer des règles en ce domaine ou faire respecter le principe de neutralité politique des syndicats.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42111

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11761

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)